

AVENANT AU RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Destination Cadeaux » – VOLET Financeurs

Préambule

Conformément à l'article I du règlement initial, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement du jeu. Le présent avenant a pour objet de mettre à jour certaines clauses du règlement initial, notamment :

- Les dates de tirage au sort pour les dotations Voyage Islande (Niveau 1) et Wonderbox (Niveau 2) ;
- La clause relative à la participation simultanée aux deux niveaux de dotation.

Toutes les autres dispositions du règlement initial demeurent inchangées.

Article 1 – Définition du jeu

Le jeu-concours reste organisé par la Société Coopérative et Participative Upcoop, société à capital variable, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 642 044 366, dont le siège social est situé 9-11 boulevard Louise Michel, 92230 Gennevilliers.

Les participants sont définis comme dans le règlement initial : Clients CSE ayant passé commande d'une ou plusieurs Solutions Cadeaux pendant la période du jeu, conformément aux modalités décrites.

Article 2 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

1. La mise à jour des dates de tirage au sort des dotations Voyage Islande (Niveau 1) et Wonderbox (Niveau 2) ;
2. L'ajout d'une clause précisant que chaque participant peut participer aux deux niveaux de dotation, mais ne peut remporter qu'un seul lot.

Article 3 – Rappel des dispositions initiales

Le règlement initial prévoyait :

- Tirage au sort Voyage Niveau 1 (Voyage Islande) le 6 octobre 2025 ;
- Tirage au sort Voyage Niveau 2 (Wonderbox) le 3 novembre 2025 ;
- Participation ouverte à tous les Clients ayant passé commande selon les conditions du jeu avec obligation d'achat.

Article 4 – Nouvelle période et dates de tirage

Pour simplifier l'organisation et regrouper les tirages :

- Le tirage au sort unique pour les dotations Voyage Niveau 1 et Niveau 2 aura lieu le 3 novembre 2025 ;
- Il portera sur l'ensemble des commandes passées entre le 8 septembre et le 2 novembre 2025 ;
- Les lots attribués sont :
 - Niveau 1 : Voyage Islande – 3 000 € TTC ;
 - Niveau 2 : Wonderbox – week-end insolite – 149 € TTC.

Article 5 – Clause de participation et obligation d'achat

La clause relative à l'obligation d'achat reste inchangée par rapport au règlement initial : pour valider leur participation, les participants doivent avoir :

1. Passé une commande d'une ou plusieurs Solutions Cadeaux auprès de la Société Organisatrice pour un montant minimum de 5 000 € HT ;
2. Avoir cette commande déclarée conforme et réglée avant le 30 novembre 2025.

Chaque participant peut participer aux deux dotations, mais ne pourra remporter qu'un seul lot. En cas de double désignation :

- Le participant conservera la dotation de valeur la plus élevée (Niveau 1) ;
- Un nouveau tirage sera effectué pour désigner le gagnant de la dotation Niveau 2.

Article 6 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent avenant est déposé auprès de l'huissier : <https://huissiersroanne.com/>
Il peut être consulté gratuitement à l'adresse suivante :

Upcoop – Jeu « Destination Cadeaux »
9-11 boulevard Louise Michel
92230 Gennevilliers

Ou par mail : infosolutionce@up.coop

Une copie peut être envoyée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Les frais postaux seront remboursés au tarif lent en vigueur.

Article 7 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à compter de son dépôt et complète le règlement initial. Toutes les autres dispositions du règlement initial restent inchangées.